



CGT Fnac

BRAQUAGE DISCRET

Rassurez vous les « Fnicards d'en bas », pour une fois nous ne sommes pas les victimes, mais l'année 2018 qu'on vous souhaite bonne ne fait que commencer.

L'histoire est révélée par « QUE CHOISIR », le magazine indépendant de défense des consommateurs dans son numéro de janvier 2018. (4,6 €)

En résumé, les comptes de certains vendeurs qui s'affichent sur la Marketplace de la Fnac ont pu être piratés par des escrocs qui ont grugé les acheteurs appâtés sur le site par les prix « canons » de produits qu'ils n'ont jamais reçus.

La responsabilité de la Fnac est partiellement engagée en ce qu'elle n'a pas surveillé son site et tardé à réagir. Entre la disparition des standardistes et l'inertie propre aux grosses masses, le temps a passé et les arnaques ont continué de faire des victimes.

Il est surtout reproché à l'enseigne de n'avoir pas mis en garde les consommateurs sur son site par des messages d'alerte.

« Trop anxiogène » indique le directeur de la Marketplace interrogé par le journal...soucieux de la santé mentale des visiteurs du site.



Il convient de noter que la Fnac retire du blé de l'activité réalisée sur la Marketplace, les transactions donnant lieu à reversement d'un % inconnu, et sans grand effort donc.

L'analogie qui suit est certes un peu crue, mais imagine-t-on à Amsterdam par ex, un proxénète mettre en garde ses clients potentiels en affichant en vitrine un panneau :

Attention, risques de MST !

Le commerce c'est important, non ?

06 janvier 2018